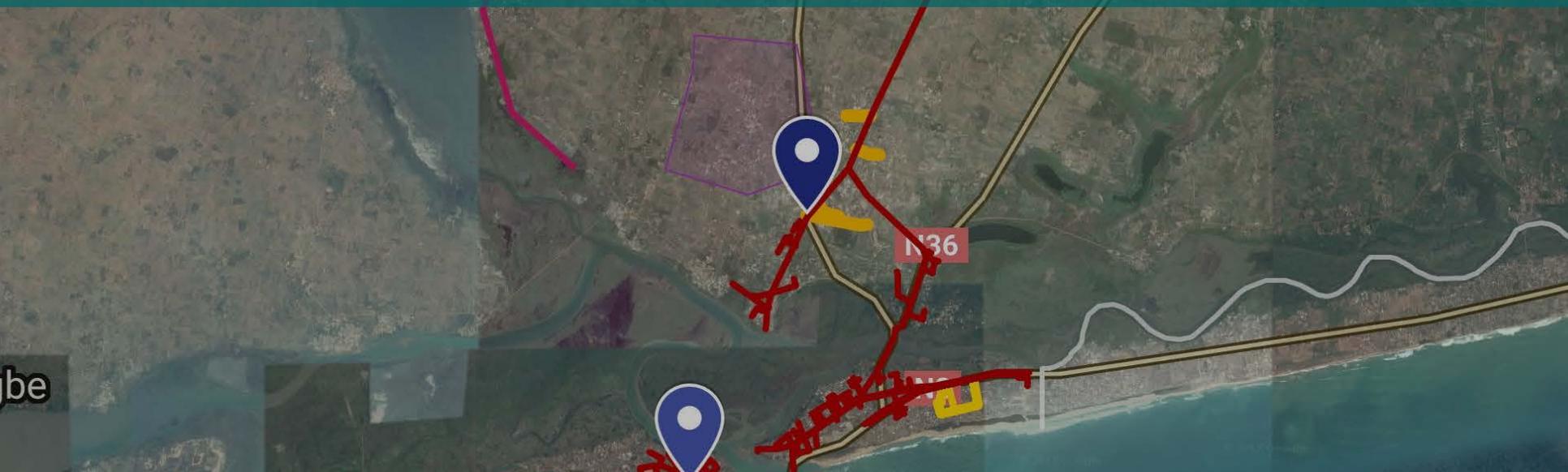




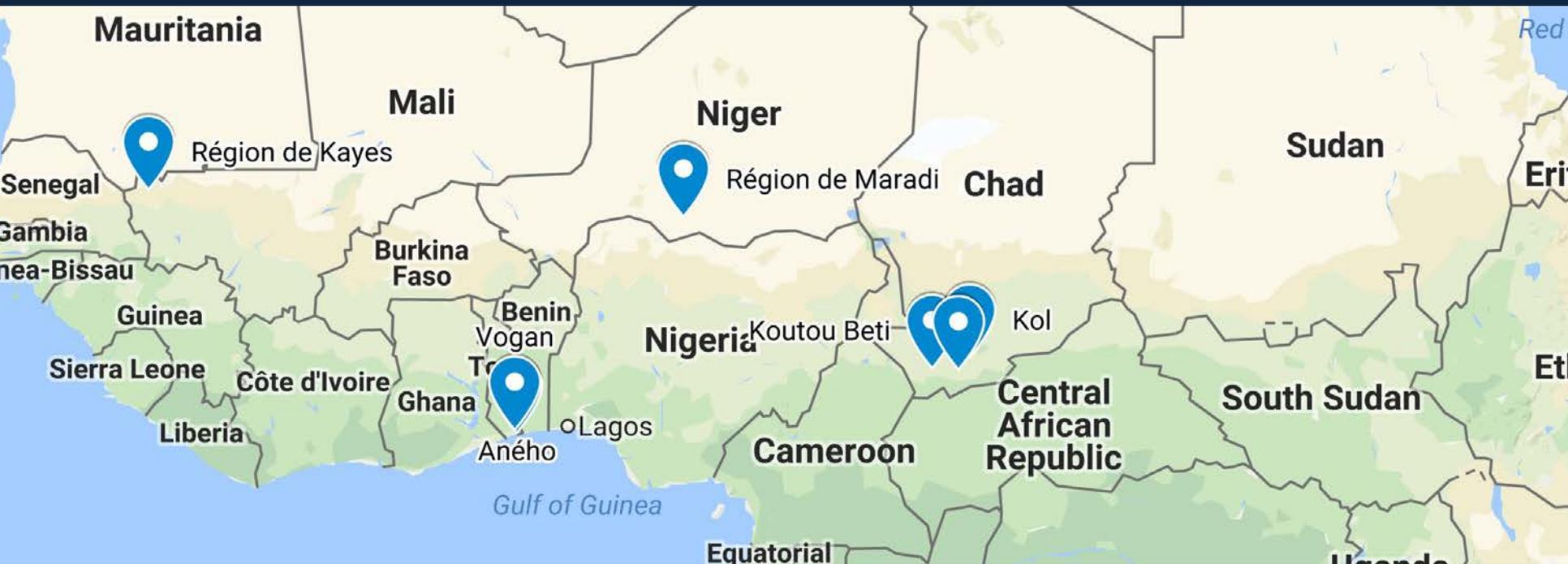
Programme d'Amélioration du Service Public de l'Eau dans la ville d'Aného

Schéma Directeur Eau et Assainissement dans la ville de Vogan

Perspectives dans le rural



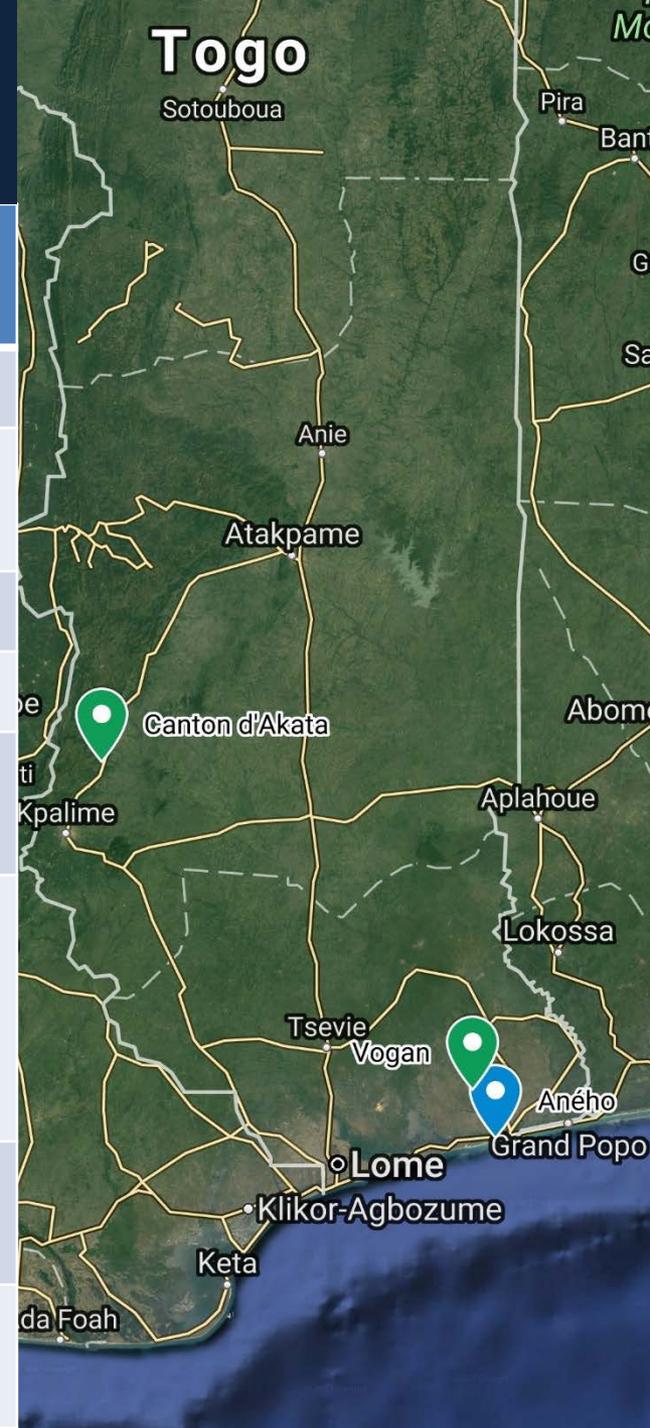
SEVES – Systèmes Economiquement Viables pour l'Eau aux Suds



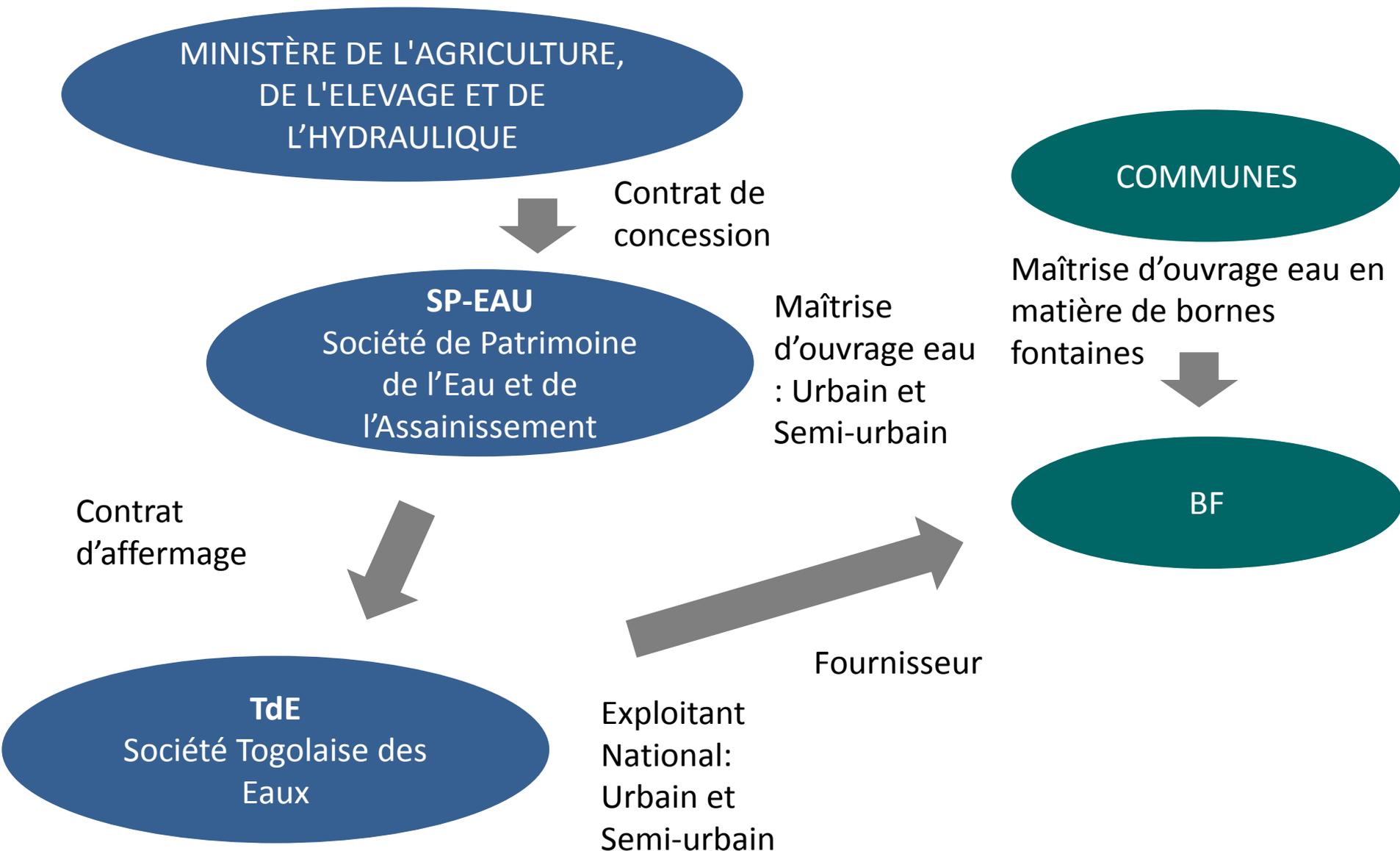
- Association (1901) créée en 2007, siège à Paris
- Spécialisée dans la mise en place du service public de l'eau en milieu rural et semi-urbain (appui à la maîtrise d'ouvrage, professionnalisation de l'exploitation, DSP, suivi technique et financier, organisation des usagers)
- Création, réhabilitation, optimisation de services d'eau en réseaux dans des localités de 1 500 à 30 000 habitants
- Pays d'intervention : Burundi, Mali, Niger, Tchad, Togo

Les projets au Togo

	Ville d'Aného	Ville de Vogan	Canton d'Akata
Usagers	25 000	17 000	4 800
Maître d'ouvrage	SP EAU, Commune	SP EAU, Commune	Ministère
Exploitant	TdE	TdE	Néant
Commune	Oui	Oui	Non
Infrastructures	A réhabiliter A étendre	A réhabiliter A étendre	A créer
Organisation du service	Renforcer et garantir l'accès aux plus pauvres	Renforcer et garantir l'accès aux plus pauvres	A créer
Etat	En cours 2014-2020	En montage 2018-2024	En attente
Financement	SEDIF, TdE, Commune	En cours de recherche	En attente



Organisation du SPE au Togo en milieu urbain et semi urbain



Diagnostic et problèmes rencontrés en milieu semi-urbain

- **Au niveau institutionnel :**
 - Une faible concertation entre acteurs (SP-EAU, TdE, Communes), des compétences pas toujours claires.
 - Des projets portés par les communes qui n'ont pas de véritable compétence en matière d'eau potable (décentralisation inachevée).
 - Une Société de Patrimoine sans moyens.
- **Sur le terrain**
 - Une couverture réseau à améliorer, des infrastructures vétustes, une exploitation à améliorer.
 - Les pauvres paient 2 à 4 fois plus que le tarif réglementaire aux BF.
 - Utilisation généralisée des puits et forages privés avec une eau non-contrôlée .

PASPEA

Projet d'Amélioration du SPE de la ville d'Aného

PHASE 1

2014 – 2017

Financement :

SEDIF, TdE,
Commune

- Elaboration d'un Schéma Directeur Eau Potable concerté (priorités commune, TdE, SPEAU), clarification du rôle de chaque acteur et adaptation à leurs moyens propres
- Elaboration d'un plan d'amélioration des performances d'exploitation et mise en oeuvre
- Elaboration d'un modèle de gestion sociale des bornes fontaines (commune, TdE, CDQ)
- Extensions de réseau (6 km/l) dans 3 quartiers (2 financés par le projet, 1 par la TdE), branchements privés et BF

PHASE 2

2017 – 2021

Financement :

SEDIF, AESN,
TdE,
Commune

- Modélisation hydraulique et sectorisation du réseau.
- Remplacement de 20 km/l de réseau en Amiante Ciment, 8 km/l d'extensions, réhabilitation des réservoirs, etc. Equipements d'exploitation.
- Mise en œuvre de la régulation tarifaire aux bornes fontaines et développement du service aux BF – IEC (délégation CDQ/fontainiers)
- Suivi du plan d'amélioration des performances (TdE).

PASPEA

Conclusions à mi-parcours

Une concertation nécessaire entre acteurs et une mise en œuvre sur mesure :

- **Commune** : pas de compétence eau mais : la maîtrise d'ouvrage des BF, la planification urbaine et le développement des services de base sur son territoire, un portage de la régulation tarifaire sur le territoire
- **SP-EAU** : Société de Patrimoine sans moyens : validation des plans d'investissement et passation des marchés
- **TdE** : exploitant, accompagnement sur les process d'exploitation, l'amélioration des performances (et seul partenaire capable d'apporter une contre partie locale), l'accompagnement de la régulation tarifaire
- **CDQ** : représentants des usagers : participation au développement du réseau en fonction des demandes de branchements et au modèle de fonctionnement des BF.

L'accès à l'eau aux bornes fontaines : du règlement à la réalité

La régulation tarifaire réelle aux bornes fontaines portée par les communes et la TdE et avec l'appui du SEDIF :

- Dapaong, Mango avec Experts Solidaires
- Aného, Vogan avec SEVES

REGION MARITIME



Commune d'Aného

Ville tricentenaire
Deux fois capitale du Togo
Ville culturelle et culturelle

B.P 109 Aného
Tél : 00 228 23 31 00 15
Fax : 00 228 23 31 01 52

Compte Bancaire : UTB
410 830 722 004 100
E-mail: mairieaneho@yahoo.fr
Site web: www.mairieaneho.net

Membre Fondateur de l'UCT

Membre de L'AIMF

Partenaire du Conseil Général

des Yvelines (France)

République Togolaise
Travail - Liberté - Patrie

Aného, le _____

ARRETE MUNICIPAL N° 081 /RM/CA/2017

Fixant le tarif de vente de l'eau potable aux bornes fontaines

LE PRESIDENT DE LA DELEGATION SPECIALE DE LA COMMUNE D'ANEHO

- Vu la Loi N°2007-001 du 08 Janvier portant organisation de l'Administration Territoriale Déconcentrée au Togo ;
- Vu la Loi N°2007-011 du 13 Mars 2007 relative à la Décentralisation et aux Libertés Locales ;
- Vu le Décret N°2001-191/PR en date du 16 Novembre 2001 portant nomination des délégations spéciales dans les Communes du Togo ;
- Vu l'Arrêté Interministériel N°001/MICDZF/MTRH du 02 Février 1999 fixant le prix de vente de l'eau aux bornes fontaines payantes au Togo ;
- Considérant que le prix de revente actuel de l'eau potable pratiqué aux bornes fontaines est en déphasage total avec la tarification officielle de l'eau aux bornes fontaines ;

ARRETE

Article 1 : Le tarif social de vente de l'eau potable aux bornes fontaines est fixé à vingt-cinq (25) FCFA pour deux bidons de (25) litres.

Article 2 : l'horaire d'ouverture et de fermeture de chaque borne fontaine sera défini et affiché de commun accord avec tous les acteurs impliqués dans la gestion des Bornes Fontaines.

Vu Certifié Conforme

Contrôle de Légalité

Exercé à Aného, le 06 OCT 2017

Le Préfet des Lacs,



Daté BENISSAN-TEFEVI

Aného, le 05 OCT 2017

Le Président de la Délégation Spéciale
de la Commune d'Aného,



Patrice AYI C. AYI



Vogan

N34

Site de production de Fiata

Réservoir Anfoin

Développement de la ville vers le Nord

Réservoir HS Ganave

Réservoir HS Aname

N36

Réseau en fonte :
adduction-distribution

Réservoir Glidji

N36

Réseau de distribution A/C à
réhabiliter

BENIN

Réservoir Kpota

Aného

N2

Commune de Vogan

Schéma Directeur Eau et Assainissement

LA VILLE DE VOGAN :

17 000 habitants environ. Economie centrée sur l'agriculture, l'artisanat et le commerce principalement autour du marché hebdomadaire.

SITUATION DES SERVICES :

- **Eau potable** : périmètre de la SP-EAU et exploité par la TdE, problématiques classiques des centres secondaires (couverture limitée par le réseau, service aux BF non régulé, exploitation à améliorer, un seul forage en exploitation)
- **Assainissement liquide** : Taux d'équipement en latrines inférieur à 50%, aucun service de vidange, d'évacuation et de traitement
- **Gestion des déchets** : une association a géré les déchets pendant plusieurs années et a fait faillite > Multiplication et agrandissement des décharges sauvages en ville et aux abords de la ville



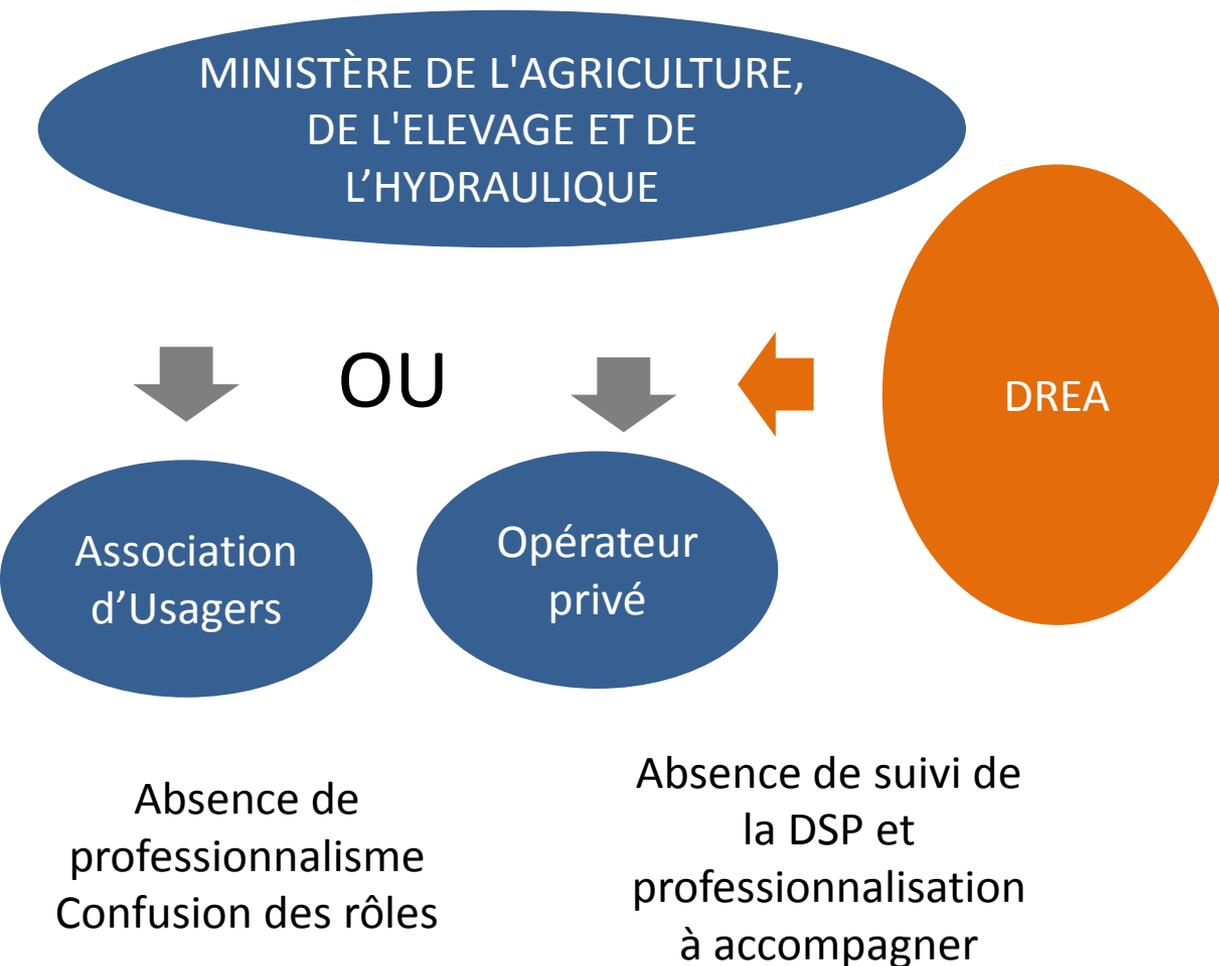
Forte volonté de la commune d'améliorer le SPE et de mettre en place les services publics d'assainissement liquide et solide

PHASE 1 : SCHEMA DIRECTEUR EAU ET ASSAINISSEMENT

- Accompagner la commune dans la planification urbaine à travers la projection des services de base
- Créer un cadre de concertation concernant le développement et la gestion des futurs services
- Financement et mise en œuvre des actions (investissement et mesures d'accompagnement).

Développement de nouveaux services d'eau en réseaux dans le rural

Demande pour la création d'un réseau multi-villages dans le Canton d'Akata

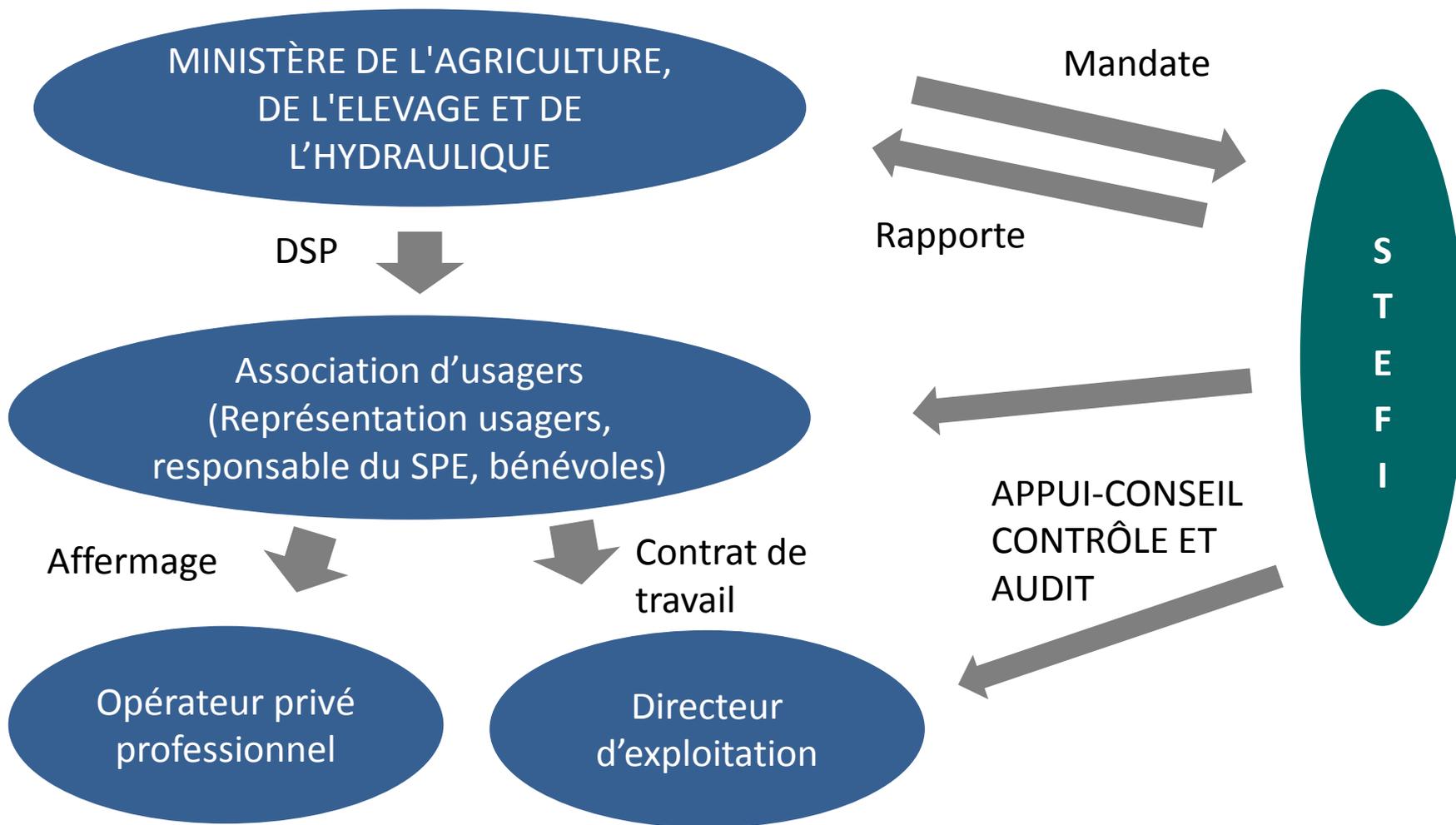


Projet en stand-by du fait de :

- Quelle professionnalisation du service ?
- Quel appui post-projet aux exploitants ?
- Quel contrôle des opérateurs privés dans le cadre de la DSP ?

Modèle d'organisation du service de SEVES en l'absence de décentralisation de la compétence Eau

Séparation des rôles, responsabilisation et contractualisation



Si possible investisseur

Questions et perspectives

- Gros projets en cours (UE notamment) prévoient l'exploitation par la TdE d'AEP rurales : quelle pérennité pour la TdE (qui vend déjà à perte) en reprenant des services au tarif national unique dont le coût de revient sera encore plus déficitaire ? Le périmètre pour la TdE restera-t-il celui de la SP-EAU ?
- Quel avenir pour la SP-EAU en l'absence de versement des redevances ? Quelle périmètre d'intervention : tous les réseaux d'eau ? Ou seulement l'urbain et le semi-urbain ?
- Quel rôle en matière d'eau potable pour les communes une fois la décentralisation achevée ?
- Quelle politique de régulation et d'organisation dans le rural pour :
 - favoriser l'émergence de professionnels du secteur ?
 - Favoriser un appui-conseil et un contrôle post projet permettant de pérenniser les services ruraux ?

MERCI

Association SEVES

28, Rue du Chemin Vert, 75011, Paris

www.asso-seves.org

Romain DESVALOIS

romaindesvalois@asso-seves.org

06-16-04-69-41